



Extrait de délibération

Identifiant
2018-05-03

Comité syndical 28 mai 2018 – Parthenay

L'An Deux Mille dix huit le vingt huit mai à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

M. Pascal Bironneau a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation : 22 mai 2018

Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires / 31 suppléants

Présents : 19 titulaires / 2 suppléants

Absents, excusés : 12 titulaires / 29 suppléants

Votants : 21

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés et/ou suppléés	Suppléants avec vote	Autres suppléants présents
Airvaudais-Val du Thouet	BIRONNEAU Pascal, COIFFARD Jean-François, NOLOT Monique	FOUILLET Olivier,		
Parthenay-Gâtine	ALBERT Philippe, BELY Françoise, BOUCHER Hervé-Loïc, CUBAUD Olivier, GAILLARD Didier, GUERIN Jean-Claude, LARGEAU Béatrice,	BERGEON Patrice → BRESCIA Nathalie, DIEUMEGARD Claude, DUFOUR Jean-Paul, GILBERT Véronique, ROUVREAU Laurent → De TALHOUET ROY Hervé	MIMEAU Bernard CLEMENT Guillaume	
Val de Gâtine	BOUJU Gilles, CANTET Jean-Paul, CHAUSSERAY Francine, DOUTEAU Patrice, LEMAITRE Thierry, MINEAU Nadine, MORIN Joël, OLIVIER Pascal, RIMBEAU Jean-Pierre	BARANGER Johann, BASTY Jean-Pierre, EVRARD Elisabeth, GUERIT Jean-Philippe		

Contrat régional de dynamisation et de cohésion : Demande de subvention ingénierie pour les missions de Chef de projet territorial / Chef de projet économie / Coordination santé / Animation programme LEADER

Par délibération du 9 avril 2018, le comité syndical du Pays de Gâtine avait autorisé le président à déposer auprès des services régionaux une demande de subvention pour la mission de Chef de projet territorial assurée par Betty Fortuné dans le cadre du prochain contrat régional de dynamisation et de cohésion. Il convient de la compléter.

Pour rappel, le Conseil régional Nouvelle Aquitaine, par délibération du 10 avril 2017, a fixé les principes et objectifs stratégiques de la nouvelle politique contractuelle territoriale.

Son règlement d'intervention adopté le 26 mars 2018 vise à permettre la déclinaison opérationnelle, il précise les dispositifs mobilisables et répond plus spécifiquement à deux besoins :

- une approche différenciée en fonction du niveau de vulnérabilité notamment en matière d'aide à l'ingénierie territoriale ;
- un cadre d'intervention unifié entre les 3 anciennes régions.

Le Pays de Gâtine, engagé dans le processus de contractualisation, a été classé territoire en situation de vulnérabilité relative. Il pourra bénéficier du contrat dit de « dynamisation et de cohésion » dont découleront l'ensemble des modalités relative à l'élaboration du contrat, à son animation, son suivi, son évaluation, à l'ingénierie mise en œuvre et aux financements mobilisés.

Concernant l'aide à l'ingénierie sous forme d'aide au poste (50% de prise en charge maximum), elle portera sur les profils suivants :

- Chef de projet territorial (0,5 ETP) : interlocuteur privilégié de la Région, il œuvre à l'élaboration du contrat et à sa mise en application, son suivi et application ;
- Chef de projet économie, emploi, formation (1 ETP) : animateur et coordonnateur de l'action économique sur le territoire de projet en lien avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème territorial ;
- Chargé(e/s) de mission thématique (1,5 ETP) : ingénierie mobilisée sur les dispositifs et thématiques prioritaires de la Région.

En complément, une ingénierie d'animation du programme LEADER peut être financée ; la politique régionale d'aménagement du territoire devant s'articuler avec la mise en œuvre optimale du programme LEADER pour lequel la Région est autorité de gestion. Cette articulation est une condition de l'utilisation efficiente des moyens de financement mis à disposition par les différents partenaires : Europe, Etat, Région, Départements, collectivités territoriales, partenaires privés. Objectifs :

- Soutenir les plans de développement de chaque GAL au regard des orientations de politique régionale, notamment en matière d'économie, emploi, formation et innovation.
- Favoriser la réalisation d'expérimentations et de projets territoriaux innovants et structurants s'inscrivant dans le cadre des compétences régionales

La mission d'animation couverte par 0,5 équivalents Temps Plein au Pays de Gâtine, comprend :

- l'animation du projet dans ses différentes composantes et dans sa transversalité (mise en œuvre des synergies, montage des opérations.
- L'accompagnement du ou des projets de coopérations
- La capitalisation
- La participation au réseau régional
- La gestion financière
- Une évaluation du programme, au fil de l'eau, ou à mi-parcours et en fin de programme, qui sera réalisée pour permettre d'ajuster le pilotage.

Dans le cadre de la politique régionale, le poste d'animation du programme LEADER peut être soutenu à hauteur de 10 000 € maximum pour 1 ETP, soit 5000 € pour un ½ ETP.

D'ores et déjà, le soutien régional peut être sollicité pour une activité engagée à compter du 1^{er} janvier 2018 pour assurer les missions suivantes :

- la poursuite des projets et actions en cours dans le territoire,
- la préparation du futur contrat.

Au vu de ce qui précède, le comité syndical autorise le Président à déposer auprès des services régionaux une demande de subvention « ingénierie » pour les missions suivantes :

- la mission de chef de projet territorial assurée par Betty Fortuné sur la base de 0,5 ETP,
- la mission de chef de projet économie assurée par Betty Fortuné sur la base de 0,5 ETP,
- la mission de coordination santé (thématique Santé) assurée par Ronan Cesbron sur la base de 0,5 ETP,
- la mission d'animation du programme LEADER assurée par Céline Karasinski sur la base de 0,5 ETP,

selon les conditions mentionnées ci-dessus et le plan de financement prévisionnel suivant :

Prénom et NOM de l'animateur	Missions	Type et durée du contrat	Organisme (si convention de partenariat)	Temps affecté en ETP	Coût des charges (bruts + charges)	Plan de financement					
						Région	UE	Etat	Département	Fonds propres	Autres
Brigitte FORTUNE	Chef de projet territorial et Chef de projet économie	CDI		1	45 600,00 €	22 800,00 €	- €	- €	- €	22 800,00 €	- €
Céline KARASINSKI	Animation programme LEADER	Mise à disposition	Chambre d'Agriculture 79	0,5	27 242,22 €	5 000,00 €	21 793,78 €	- €	- €	448,44 €	- €
Ronan CESBRON	Thématique - Coordination santé	Titulaire FPT		0,5	28 600,00 €	13 600,00 €		15 000,00 €	- €	- €	- €
TOTAL GENERAL				2	101 442,22 €	41 400,00 €	21 793,78 €	15 000,00 €	- €	23 248,44 €	- €

Pour information : détail du plan de financement de l'ingénierie dédiée à la gestion animation du programme Leader, inclus le financement DATAR sur le poste d'animation :

Postes de dépenses	Montants	Financements	Montants
Poste d'animation 2018	27 242,22	Subvention LEADER	66 150,82
Poste de gestion 2018	43 657,10	Chambre d'Agriculture	2724,22
Frais indirect	10 707,20	DATAR	5 000,00
Adhésions LEADER France	600,00	Autofinancement	88 13,48
TOTAL	82 688,52		82 688,52

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme

Le Président
 Didier GAILLARD